Envoyé en préfecture le 25/11/2025
Reçu en préfecture le 25/11/2025
Publié le
ID : 022-212200166-20251125-08_20251124-DE

Département des Côtes-d'Armor
Arrondissement de Saint-Brieuc
Commune de l'Ile de Bréhat

République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU LUNDI 24 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre novembre à quinze heures et quarante-cinq minutes, les membres du conseil municipal se sont réunis à la salle polyvalente, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L.2121-7, L.2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Étaient présents :	**Olivier CARRÉ, maire** **Gabrielle COJEAN-PRIGENT, 1ère adjointe** **Dominique SICHER, 2e adjoint** **Stéphane MORLEVAT, conseiller** **Jean-Philippe OUTIN, conseiller** **Charlotte LE LAIN-PILON, conseillère** **Aymeric LAMY, conseiller** **Jean-Luc LE PACHE, conseiller** **Dominique THORMANN, conseiller**
Était représenté :	**Marion REGLER, 3e adjointe,** donne procuration à Stéphane MORLEVAT **François-Yves LE THOMAS, conseiller,** donne procuration à Dominique SICHER
Secrétaire de séance :	**Gabrielle COJEAN-PRIGENT, 1ère adjointe**

8. MARCHE PUBLIC – PRESTATIONS DE CONTRATS D'ASSURANCES – ATTRIBUTION DU LOT 3 – DECLARATION D'INFRUCTUOSITE DES AUTRES LOTS

Le maire indique que la consultation pour un marché de services, prestations de contrats d'assurances, a été publiée sur MEGALIS et au BOAMP JOUE du 17 septembre au 7 novembre 2025. Le marché est composé de cinq lots tels que :

- Lot 01 : Dommages aux biens et risques annexes
- Lot 02 : Responsabilité civile et risques annexes
- Lot 03 : flotte automobile et risques annexes
- Lot 04 : protection juridique
- Lot 05 : Plaisance

Envoyé en préfecture le 25/11/2025
Reçu en préfecture le 25/11/2025
Publié le
ID : 022-212200166-20251125-08_20251124-DE

Suite à l'ouverture des plis, la commune a reçu une offre pour le lot 3 et a transmis les documents de candidatures et d'offre au bureau d'étude missionné pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage, Consultassur, qui a remis son rapport d'analyse en date du 10 novembre.

La commission d'appel d'offres s'est réunie en date du 12 novembre 2025 et a suivi les préconisations de l'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Le maire présente les avis de la commission d'appel d'offre et propose au conseil municipal d'attribuer le lot 3 à GROUPA A Loire Bretagne tel que :

- Offre de base pour un montant de 6 186 €

Le maire propose au conseil municipal de se prononcer sur l'infructuosité des lots 1, 2, 4 et 5 puis qu'aucune offre n'a été réceptionnée et sur l'opportunité de procéder à une consultation au gré à gré sans mise en concurrence ni publicité, puisque les conditions initiales du marché ne seront pas substantiellement modifiées.

Vu le code général des collectivités territoriales
Vu le code de la commande publique et notamment ses articles R.2122-2
Vu le rapport d'analyses des offres en date du 10 novembre 2025
Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres en date du 12 novembre 2025

Considérant la nécessité qu'a la commune a se pourvoir en contrats d'assurances dans les domaines des dommages aux biens, de la responsabilité civile, de la protection juridique et de la plaisance,

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de :

- **ATTRIBUER** le lot 03 : Flotte automobile et risques annexes du marché de services, prestations de contrats d'assurances, à GROUPAMA Loire Bretagne, offre de base pour un montant de 6 186 €
- **DECLARER** infructueux les lots suivants au motif qu'aucune offre n'a été réceptionnée :
  - Lot 01 : Dommages aux biens et risques annexes
  - Lot 02 : Responsabilité civile et risques annexes
  - Lot 04 : Protection juridique
  - Lot 05 : Plaisance
- **AUTORISER** le maire à procéder pour les lots infructueux, conformément à l'article R.2122-2 du code de la commande publique, à procédure sans mise en concurrence ni publicité, puisque les conditions initiales du marché ne seront pas substantiellement modifiées,
- **AUTORISER** le maire à signer tous les documents afférents au marché de services, prestations de contrats d'assurances.

A ILE DE BREHAT, le 24 novembre 2025

Le secrétaire de séance,
Gabrielle COJEAN-PRIGENT

le maire,
Olivier CARRÉ

MAIRIE-ILE DE BREHAT (Côtes-d'Armor)